



DEMANDE D'ADHÉSION 2019

Syndicat National de la Maintenance et des Services en Efficacité Énergétique

Date de la demande

L'ENTREPRISE (siège)

N° SIRET : _____ Code NAF : _____

Raison sociale : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

E-mail accueil : _____

Site Internet : _____

L'entreprise est inscrite au registre : des métiers du commerce n° : _____

Descriptif de vos activités pour affichage sur internet

Nombre total de techniciens
en lien avec l'activité d'installation,
de maintenance, et de services
en efficacité énergétique

Cocher cette case si l'entreprise dispose de plusieurs sites
(ajouter en annexe à ce dossier la liste des sites avec nom + coordonnées + contact)

Nombre total de sites
y compris le siège de
l'entreprise

LE DEMANDEUR

NOM Prénom : _____ Fonction : _____

Portable : _____ Téléphone : _____ Fax : _____

E-mail direct (ne sera pas diffusé) : _____

Démarches « qualité » de l'entreprise

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE QUALISAV (OBLIGATOIRE)

IMPORTANT : une entreprise SYNASAV a l'obligation d'être qualifiée QUALISAV. Si votre entreprise n'est pas encore qualifiée, vous devez engager votre démarche de qualification dès la candidature au SYNASAV. La demande QUALISAV fait donc partie intégrante de ce dossier de candidature à l'adhésion.

- L'entreprise est déjà qualifiée QUALISAV (et je joins à ce dossier mon attestation QUALISAV de l'année en cours).
- Je demande la qualification QUALISAV (entreprise non qualifiée QUALISAV)
- Vous devez avoir coché l'une des 2 cases ci-dessus. Si ce n'est pas le cas, votre demande d'adhésion sera rejetée.

AUTRES DEMARCHES « QUALITÉ » DÉLIVRÉES PAR LE SYNASAV

APPELLATION PROFESSIONNEL DU GAZ (PG)

- Je suis déjà PG (Installation et/ou Maintenance). Précisez (entourez la réponse) : « PG i » ou « PG m » ou « PG im »
- Je ne suis pas PG et je souhaite recevoir un dossier d'information.
- Je ne souhaite pas d'informations sur cette appellation professionnelle.

CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT

- Je suis déjà certifié QUALICERT.
- Je ne suis pas certifié et je souhaite recevoir un dossier d'information.
- Je ne souhaite pas d'informations sur cette certification de services.

ATTESTATION DE COMPÉTENCES RGE

- Je suis déjà RGE.
- Je ne suis pas RGE et je souhaite recevoir un dossier d'information.
- Je ne souhaite pas d'informations sur RGE.

Cotisation annuelle adhérent SYNASAV

Le montant de la cotisation est calculé en fonction du nombre total de salariés en lien avec l'activité d'installation, de maintenance, et de services en efficacité énergétique.

TARIFS 2019

Nb de salariés NS	Part mobile PM	Part fixe PF
0 à 1	- €	272 €
2 à 3	68 €	272 €
4 à 5	68 €	831 €
6 à 10	60 €	997 €
11 à 60	53 €	1 165 €
61 à 100	46 €	1 493 €
101 à 200	41 €	2 155 €
201 à 500	30 €	3 488 €
501 à 2 000	- €	17 360 €
> à 2 000	- €	34 720 €

Calcul de votre cotisation annuelle

$$\left(\text{NS} \times \text{PM} \right) + \text{PF} = \text{TOTAL € HT}$$

« PARTIE VARIABLE »
offerte la 1^{ère} année d'adhésion

TOTAL € HT

TVA à 20%

Les modalités de règlement sont indiquées
dans le récapitulatif des paiements
en dernière page

TOTAL TTC



QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

DES ENTREPRISES DE MAINTENANCE ET DE SERVICES EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

CHARTRE QUALISAV

1 Je m'engage à ce que les techniciens de l'entreprise aient suivi avec succès la formation QUALISAV : « Formation aux connaissances techniques et réglementaires pour la maintenance des installations de chauffage fonctionnant au gaz ou au fioul ».

2 Je m'engage à faire passer la formation et les tests QUALISAV à tout nouveau technicien intégrant l'entreprise dans un délai d'une année à compter de sa date de prise de fonction, quel que soit son niveau de diplôme et/ou de formation initiale.

3 Je m'engage à justifier de l'existence légale de mon entreprise, en fournissant chaque année au SYNASAV une attestation d'inscription au Répertoire des Métiers ou un extrait Kbis de moins de 12 mois.

4 Je m'engage à justifier que ma couverture d'assurance Responsabilité Civile (RC) est à jour, en fournissant chaque année au SYNASAV une attestation correspondant à mes activités de maintenance et d'entretien.

5 Je m'engage à fournir à mon client, un justificatif d'intervention (fiche ou bon d'intervention) et à mettre à sa disposition une Attestation d'entretien annuel conforme aux conditions fixées par l'arrêté du 15 septembre 2009.

Seule qualification professionnelle destinée à qualifier les entreprises de maintenance et de services en efficacité énergétique, QUALISAV permet d'identifier facilement les entreprises soucieuses du niveau de compétences de leurs techniciens et de la qualité de leurs interventions.

QUALISAV est une marque déposée auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) depuis le 03 mars 1985 sous le n°3596632.

6 Je m'engage à réaliser chez mon client des entretiens de chauffage selon les critères techniques de la norme AFNOR NFX 50-010 (chaudières fonctionnant au gaz) et Norme AFNOR NFX 50-011 (chaudières fonctionnant au fioul).

7 Je m'engage à réaliser chez mon client les mesures obligatoires (fixées par l'arrêté du 15 septembre 2009) à l'aide d'un appareil de mesure révisé et entretenu selon les prescriptions du fabricant. Je m'engage à remettre à mon client les résultats des mesures effectuées.

8 Je m'engage à fournir à mon client les conseils et les recommandations quant au bon usage de sa chaudière et les améliorations possibles sur l'ensemble de son installation de chauffage.

9 Je m'engage à mettre à la disposition de mon client, un dispositif gratuit de médiation des litiges à la consommation (conformément au décret du 30/10/2015).

10 Je m'engage à faire la promotion de la qualification professionnelle QUALISAV, à afficher la présente charte d'engagement et à m'acquitter de la redevance annuelle QUALISAV.

Date : _____

Signature + Cachet

Demande de qualification QUALISAV

Une entreprise qualifiée QUALISAV, est une entreprise dont le niveau des connaissances techniques et réglementaires de ses techniciens est régulièrement contrôlé et attesté par un organisme extérieur indépendant : COPROTEC.

Pour vérifier ce niveau des connaissances, vos techniciens disposent d'une année pour suivre une formation en ligne et

passer un test des connaissances. La formation est accessible en ligne 24h/24 et 7j/7.

L'âge, l'ancienneté, le niveau de formation ou les diplômes ne sont pas pris en compte. Tous les techniciens d'une entreprise qualifiée QUALISAV doivent suivre la formation et repasser les tests tous les 5 ans.

Je demande l'inscription des techniciens indiqués ci-dessous à la formation et aux tests QUALISAV

NOM Prénom	Date de Naissance	Module GAZ	Module FIOUL
1.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
7.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
8.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
9.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
10.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
11.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
12.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
13.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
14.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
15.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
16.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
17.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
18.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
19.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
20.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Pour vous permettre d'accéder sereinement à la qualification QUALISAV de votre entreprise, en fonction du nombre total de techniciens qui devront passer les tests, un étalement des formations dans le temps est possible. Merci de prendre contact avec Maryline Fatin (02 47 63 02 71) qui pourra convenir avec vous de la meilleure option pour votre entreprise.

Nombre TOTAL (T)
de techniciens à inscrire

TOTAL GÉNÉRAL
Frais formation + tests
T X 66 €TTC (tarif adhérent)

Modalités de règlement dans le récapitulatif des paiements en dernière page

Demande de dossier de prise en charge de la formation par votre OPCA

Selon votre OPCA, la formation à distance (e-learning) suivie par vos techniciens peut éventuellement faire l'objet d'une prise en charge. Pour vous en assurer, vous devez le contacter. **Après accord de sa part**, vous pourrez adresser votre demande de prise en charge.

- Je souhaite recevoir un dossier de demande de prise en charge de la formation de mes techniciens.
- Je ne souhaite pas recevoir le dossier de demande de prise en charge de la formation.

TARIFS QUALISAV 2019

Adhérent SYNASAV

- 119 €TTC / an (Redevance QUALISAV / site)
- 66 €TTC / technicien à former (Formation à renouveler tous les 5 ans)

NON Adhérent SYNASAV

- 759 €TTC / an (Redevance QUALISAV / site)
- 250 €TTC / technicien à former (Formation à renouveler tous les 5 ans)

FINALISATION DE VOTRE CANDIDATURE SYNASAV

Récapitulatif des paiements à effectuer

Cotisation annuelle
SYNASAV (page 2)

Redevance annuelle
QUALISAV
(nb de sites x 119 €)

TOTAL TTC
à l'ordre du **SYNASAV**

Frais de formation des
techniciens QUALISAV
(page 4)

TOTAL TTC
à l'ordre de **COPROTEC**

Justificatifs et paiements à joindre

- La charte QUALISAV datée et signée
- Une attestation d'inscription au Répertoire des Métiers ou un extrait de Kbis de moins de 12 mois.
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile (RC) correspondant à votre activité.
- Un chèque à l'ordre du « SYNASAV » d'un montant de :
- Un chèque à l'ordre de « COPROTEC » d'un montant de :

- Je certifie l'exactitude des informations fournies et je confirme l'engagement de mon entreprise, ou du site que je dirige, à respecter les statuts et le règlement intérieur du SYNASAV (accessibles en ligne sur le www.synasav.fr).
- J'ai bien compris que mon adhésion est indissociable de la qualification QUALISAV. En perdant ma qualification QUALISAV, je perdrai mon statut d'adhérent.
- J'ai bien noté qu'à chaque recrutement d'un technicien, je m'engage à l'inscrire à la plateforme de formation QUALISAV (sauf s'il dispose déjà d'une attestation QUALISAV de moins de 5 ans).
- Une fois adhérent, j'autorise le Synasav à diffuser mes coordonnées auprès du grand public quels que soient les supports utilisés, et je sais disposer d'un droit d'accès aux données me concernant conformément à la loi n° 78-17 du 06/01/1978.
- Je demande l'inscription de mon adresse e-mail à la liste de diffusion de l'alerte actualité du site internet synasav.fr.
- J'autorise le SYNASAV à transmettre mes coordonnées aux membres du Club des partenaires SYNASAV qui pourront me consulter ou me proposer des offres commerciales adaptées à mon statut d'adhérent du SYNASAV.
- J'ai bien compris que, conformément au **Règlement général sur la protection des données personnelles** (RGPD - Règlement (UE) 2016/679 et Directive (UE) 2016/680 du 27 avril 2016), mes données personnelles portées sur ce formulaire seront enregistrées par le SYNASAV dans un fichier informatisé dans le respect de la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles. Le SYNASAV, agissant en qualité de « responsable de traitement », traitera ou utilisera mes données uniquement dans le cadre fixé par les statuts et le règlement intérieur du SYNASAV, et pour me fournir les services et prestations attendues dans le cadre de mon adhésion tels que par exemple : la création de votre compte adhérent, la création de vos codes d'assistance, la facturation, l'élaboration de statistiques professionnelles etc..

Le : _____

Signature : _____

Cachet

www.synasav.fr

Dossier à retourner avec les pièces jointes à :
SYNASAV : 2, place de la Gare - 37700 Saint-Pierre-des-Corps